

Ingénieurs
Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

Ingénieurs

Ingénieurs

Ingénieurs

in

FO
fusion

Ingénieurs
des travaux
de la
météorologie

Ingénieurs des travaux géographiques
et cartographiques de l'Etat

Ingénieurs

Ingénieurs des travaux publics de l'Etat

Ingénieurs

JUIN 2012 N°4

« POUR des Assises nationales de l'ingénieur d'Etat »

Où en sont les Assises ?

Le feu vert a été lancé par l'ancienne ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, dans son courrier du **22 février** faisant suite à la manifestation des 2500 ingénieurs à Paris le 9 février. Elle y annonce un travail sur les « métiers que [les ingénieurs] devront exercer à l'avenir », avec la production d'un « document destiné à alimenter la concertation » puis l'organisation d'« une ou plusieurs journées de partage, de restitution ou de bilan, autour de l'été prochain ». L'engagement a ensuite été confirmé oralement aux représentants de Force Ouvrière, tant par la nouvelle directrice de cabinet que par le secrétaire général du ministère de l'Agriculture.

Le **20 avril**, les directeurs et directrices des ressources humaines des deux ministères et des deux établissements publics l'ont à leur tour annoncé, dans un courrier adressé cette fois à l'ensemble des syndicats. Ils s'engagent à organiser « des échanges sur les métiers que les ingénieurs exerceront dans le cadre du nouveau corps, en mobilisant les ressources existantes sur ce thème – notamment les écoles de formation des ITPE, des IAE, des ITM et des ITGCE – et en y associant largement les ingénieurs des corps concernés ; ces échanges donneront lieu à une ou plusieurs journée(s) de partage, de restitution ou de bilan ». Les engagements de la ministre sont donc repris peu ou prou, si ce n'est que ressurgit « le cadre de la fusion » alors que les Assises sont le lieu d'une réflexion préalable qui dépasse largement ce cadre.

Enfin, le **3 mai** les secrétaires généraux des deux ministères ont saisi leurs deux Conseils Généraux (le CGEDD et le CGAAER) pour un appui sur la mise en place de la démarche. Des scénarios organisationnels étaient demandés pour le 30 mai (!) et des pistes y sont évoquées : « table ronde et forum des métiers [...] dans la perspective d'une restitution lors d'un séminaire national, ou encore un séminaire d'échange initial [...] qui se déclinerait ensuite en journées d'échanges avec le concours des écoles ».

Qui demande des Assises ?

Le concept d'Assises est initié et porté avec ardeur par les syndicats d'ingénieurs Force Ouvrière, bien sûr. Et les syndicats Force Ouvrière des autres corps techniques soutiennent le projet, car toute la filière technique a besoin de perspectives et d'orientations. L'avenir de l'ingénierie publique sera dessiné par ces Assises. L'enjeu est tel que ce concept est devenu l'une des revendications phares portée par l'intersyndicale CFDT-CGC-CGT-FO-FSU-UNSA-Solidaires dès la manifestation du 9 février 2012 (exprimée jusque devant le directeur de cabinet du Ministre de la fonction publique).



SNITPECT

Pourquoi des Assises ?

1 L'Etat et ses besoins ont changé brutalement et radicalement. Les métiers des ingénieurs d'Etat ne sont ni ne seront plus ceux que les décennies précédentes ont connu : nous le constatons, mais l'Etat n'a jamais affiché cette mutation : par ces Assises, **l'Etat donnera un nouveau sens au métier d'ingénieur.**

Nouvelles missions, nouvelles postures, nouvelles compétences, nouvelle démographie... C'est un message de franchise à adresser aux premiers concernés, les ingénieurs, ainsi qu'à leurs partenaires.

2 Organiser des Assises, c'est aussi **provoquer une réflexion de fond et en sortir des orientations fortes et durables**, pour arrêter d'infléchir le cap au gré des décisions politiques (fin de l'ingénierie publique, décentralisations, création d'un établissement public, fusion...) en ayant perdu de vue l'ambition initiale.

3 Les corps administratifs sont de plus en plus présents au sein des ministères techniques, et la tendance est à considérer que le recrutement d'un ingénieur n'est justifié que lorsqu'un poste présente une technicité forte. Ce type de réaction est récent et dénote une méconnaissance des compétences réelles des ingénieurs. Auparavant la question de la plus-value d'un ingénieur sur tout type de poste dans un ministère technique ne se posait pas. Les Assises permettront de **réaffirmer qu'une approche scientifique et technique des projets et des décisions est indispensable à l'Etat.**

4 Les écueils du projet de fusion des ingénieurs ont prouvé une chose : une évolution aussi majeure nécessite d'avoir au préalable **fixé un cap, clair, réfléchi et connu de tous**. Si le projet de fusion n'a suscité l'adhésion de personne (ni les personnels ni les employeurs), c'est qu'il est apparu sans fondement, sans justifications, et surtout sans cohérence. A titre d'exemple, alors que le besoin de faciliter la mobilité est soulevé tant par les services que par les agents, l'administration a présenté un projet de fusion complexe et contraignant pour les mobilités (car elle a suivi les consignes de la Fonction publique au lieu de prendre en compte ses besoins réels).

5 **Ce cap doit être partagé par le plus grand nombre**, c'est la meilleure garantie que les orientations soient suivies et mises en œuvre sur le long terme. L'échec du projet de fusion est aussi lié à la mise à l'écart des partenaires sociaux et même des employeurs directs (leurs avis rapportés par les conseils généraux n'ont pas été pris en compte ; les réticences des établissements publics ont manifestement été étouffées). Les Assises offrent l'occasion d'une concertation et d'une information les plus larges possibles.

6 Le métier de l'ingénieur doit être caractérisé par le service qu'il rend à la Nation et à la République. Au-delà de la sphère Etat, les bénéficiaires du service rendu par les ingénieurs d'Etat ne se limitent pas aux ministères employeurs : **toute la chaîne des acteurs et bénéficiaires du service public doit être associée.**

Les entreprises privées, les élus, les associations de la société civile... tous bénéficient des missions remplies par les ingénieurs, soit dans l'accompagnement des politiques soit dans l'innovation et la méthodologie. Ils sont par ailleurs de plus en plus de potentiels employeurs de ces ingénieurs. Les Assises pourront leur donner la parole.



Les conditions de réussite des Assises :

- **s'affranchir du cadre de la fusion programmée**, des cadres de gestion existants, et des contraintes budgétaires et administratives existantes
- s'efforcer en première étape de définir **les besoins de l'Etat sur le long terme** (dont découleront les compétences et les positions)
- associer à la réflexion l'ensemble des employeurs des ingénieurs d'Etat
- **rendre chaque ingénieur d'Etat acteur de ces Assises**
- inviter aux Assises des représentants de toutes les sphères qui bénéficient du service public technique
- au-delà des ingénieurs, définir sur le long terme **la technicité de l'Etat**
- transformer les conclusions de ces Assises **en orientations à long terme et en plan d'actions**

Comment organiser ces Assises ?

Pilotage :

Ce travail doit être confié à **un pilote missionné spécifiquement**. Une personnalité connaissant le monde des ingénieurs, expérimentée, reconnue par les employeurs et les représentants des ingénieurs, leurs gestionnaires, les responsables de leur formation, permettrait de mener un travail de qualité, en toute transparence, pouvant faire référence pour tous.

Il s'appuiera sur **un comité de pilotage**, composé des acteurs précités ainsi que d'autres acteurs externes, notamment issus des collectivités territoriales.

Périmètre :

Il est proposé de s'intéresser dans l'étude aux **ingénieurs déroulant des carrières de niveau A à A+**.

Pour la cohérence et la pertinence de la réflexion, le périmètre devrait couvrir l'ensemble des ingénieurs A/A+ gérés par l'Etat. Mais dans l'hypothèse où le projet se concentrerait sur les ingénieurs employés par le MEDDTL et le MAAPRAT (qui constituent 80% des ingénieurs de l'Etat), il serait alors indispensable de prévoir un volet de réflexion sur **l'articulation entre ces corps et les autres ingénieurs de la sphère Etat, la sphère publique territoriale et hospitalière voire la sphère privée**.

Enfin, un travail sur les ingénieurs ne saurait être conduit sans le replacer dans le contexte global de **la filière technique de l'Etat**. L'évolution des ingénieurs doit s'inscrire en cohérence avec celle des autres corps techniques.

Axes de travail :

Quatre grands thèmes pourront articuler les discussions :

- les **besoins** en ingénieurs au sein de l'Etat
- les **missions** et le **rôle** des ingénieurs
- les **parcours** de **carrière**
- les **conditions d'exercice des métiers**

Différents axes devront être approfondis au cours de ces discussions.

En voici quelques-uns :

- le besoin d'expertise
- le besoin de polyvalence et de transversalité
- le besoin en présence sur le territoire
- la plus-value de l'ingénieur dans la conduite des projets
- les nouvelles postures
- les nouveaux modes de travail
- la mobilité
- le suivi et la construction des carrières, y compris à l'essai
- l'adéquation grade / fonction
- le volume d'ingénieurs nécessaire
- la valorisation des seniors
- l'équilibre hommes/femmes
- la vocation interministérielle et inter fonction publique
- la cohérence avec le profil d'ingénieur en France et en Europe

Méthodologie :

La précédente ministre a défini trois phases : **le partage, la restitution et le bilan**, et deux types de production : **un document de concertation** et **des journées de rassemblement**.

- 1) La phase de partage est le moment des réflexions communes. Elle doit être alimentée par des éléments historiques, culturels, démographiques et statistiques sur les corps d'ingénieurs étudiés. Elle associera les représentants de ces personnels, et un panel d'employeurs et de partenaires. Elle peut s'appuyer sur **des réunions préparatoires** autour des quatre grands thèmes. Elle doit se conclure par **une journée de partage associant le plus grand nombre d'ingénieurs** (à l'instar du colloque des IPEF du 4 octobre 2011).
- 2) La phase de restitution se tiendra sur une seconde journée, que nous proposons d'appeler « **les Assises des Ingénieurs de l'Etat** ». Elle rassemblera l'ensemble des acteurs (ministériels ou interministériels) du recrutement, de la gestion et de la formation des ingénieurs, des représentants de leurs employeurs et de leurs partenaires principaux, et des représentants de ces ingénieurs. Au vu de l'importance de ce rassemblement, **la présence des ministres** est attendue.
- 3) La phase de bilan concrétisera l'issue de ces travaux. Elle passera par la publication **des actes** retranscrivant les conclusions des travaux, et surtout par **un plan d'orientation et d'actions** encadrant les éventuelles réformes qui seraient conduites.

"Assises"
/a.siz/ nom féminin pluriel
Au figuré : Base, fondement